

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

INSERTIONS

Annonces, la ligne, 1 fr. 50 c.
Réclamations, — 1 fr. 50 c.
Faits divers, — 75 c.
RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.
Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés, qui ne sont pas rendus.

ABONNEMENT.

30 fr.
Six mois, 18 fr.
Trois mois, 10 fr.
Poste: 35 fr.
On s'abonne: A SAUMUR, chez tous les Libraires; A PARIS, chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 2.

On s'abonne: A SAUMUR, chez M. DONGRELL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A PARIS, chez M. HAVAS-LAVITTE et Co, Place de la Bourse, 2.

SAUMUR, 12 Octobre 1881.

Chronique générale.

Le conseil des ministres s'est réuni hier matin à l'Élysée sous la présidence de M. Grévy.

Contrairement à ce que plusieurs journaux avaient annoncé, la question de la retraite du cabinet n'a pas été soulevée; on ne s'est pas non plus occupé des élections sénatoriales.

Le général Farre a communiqué à ses collègues une dépêche dans laquelle le général Saussier annonce qu'il n'a pu, à cause du mauvais temps, s'embarquer avant-hier pour Tunis, comme il en avait l'intention.

Le général Farre a expliqué que la nécessité d'assurer le ravitaillement des troupes retarderait la marche sur Kairouan.

On lit dans le Soir:

« Les amateurs de discussions orageuses seront, paraît-il, servis à souhait lorsque se produiront les débats sur les affaires africaines. On dit dans des milieux politiques — nous pourrions dire ministériels — que certains ministres, irrités des attaques dont ils sont l'objet dans la presse, seraient décidés à dégager leur responsabilité et à la rejeter entièrement sur quelques-uns de leurs collègues. On nous a rapporté à ce sujet une déclaration très-nette et très-vive faite samedi par un des ministres. »

Le *Courier du Soir* signale spécialement, parmi ces ministres lâcheurs, M. Tirard qui pratique le libre-échange des responsabilités.

Des lettres particulières, des dépêches nous ont appris que les troupes françaises étaient fort éprouvées par les maladies,

qu'en certains endroits les bataillons étaient vus que décimés.

En même temps, d'autres lettres et d'autres dépêches nous racontaient que le service sanitaire était fait d'une manière déplorable; que les médecins militaires n'étaient pas en nombre suffisant; que les ambulances étaient dépourvues de tout et d'ailleurs installées en dépit du bon sens.

Aux inconvénients fâcheux du climat venaient se joindre les désordres criminels de l'intendance, et les troupes, étant absolument mal nourries, étaient moins capables de résister aux influences climatiques.

Et nous nous disions: S'il en est ainsi pour une simple expédition, que serait-ce donc si nous avions le malheur d'être engagés dans une guerre avec nos voisins?

Pour répondre à ces patriotiques dénégations, qu'est-ce que le gouvernement a fait?

Il a supprimé les dépêches, et il n'a permis la circulation des lettres qu'après les avoir ouvertes, supprimant celles dont le contenu lui déplaisait.

Alors, le public étant privé de renseignements, le gouvernement a nié qu'il y eût tant de soldats malades et morts.

Et, la campagne ayant commencé au mois d'avril, il a publié une statistique de la mortalité du 5 au 15 septembre, c'est-à-dire à l'époque où le climat de la Tunisie est le moins meurtrier.

Des cinq mois précédents, pas un mot, ce qui justifie les tristes accusations que l'administration confisque au départ.

Nous réclamons une statistique complète des malades et des morts depuis le commencement de la campagne. Nous l'accordera-t-on?

Assurément non.

Deux députés, MM. Le Faure et Camille Pelletan, partent pour la Tunisie dans le but de faire une enquête à leurs risques et périls.

Voilà un voyage qui ne leur promet pas un grand succès.

Mais au moins — si on ne les achète pas en route — pourront-ils dire:

Nous, mandataires du pays, nous avons voulu voir, et l'on a accumulé devant nous tous les obstacles imaginables.

(Tablettes d'un Spectateur.)

SINGULIER SCRUPULE.

Les membres de l'extrême gauche ont des délicatesses que personne ne leur soupçonnait.

Voyez plutôt le questionnaire rédigé dans la réunion tenue chez M. Louis Blanc:

« Est-il vrai, demandent avec indignation ces députés radicaux, que la célèbre mosquée de Sfax ait été bombardée, que nos soldats soient entrés dans la mosquée, se soient habillés avec les vêtements des ulémas et se soient livrés à des scènes qui ont exaspéré le fanatisme? »

Diable! se travestir en uléma et faire sous ce costume des grimaces inconvenantes, c'est grave...

Mais alors pourquoi trouve-t-on si drôles les facéties des polissons, qui se travestissent en curés ou en capucins et se promènent dans les rues en parodiant le cantique: *Esprit saint, descendez en nous?*

On se rappelle que cette plaisanterie était fort à la mode l'année dernière, et nous n'avons pas entendu dire qu'elle eût provoqué ces vertueuses colères de nos radicaux.

DISCOURS DU GÉNÉRAL DE GALLIFFET.

Nous avons donné hier quelques lignes, à notre Chronique locale, sur l'inauguration à Niort, dimanche dernier, du monument élevé à la mémoire des enfants de Niort tués pendant la guerre.

Voici le texte du discours de M. le général de Galliffet, dont nous n'avons publié qu'un extrait:

« Messieurs, vous ne pouvez trouver un titre mieux approprié au monument que vous inaugurez aujourd'hui, que celui de:

« Gloire aux vaincus! » Oui, gloire à ceux qui ont versé jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour la patrie! Que leur nom soit connu de tous, qu'il soit honoré! Qu'il soit gravé non-seulement ici, mais aussi sur les murs de nos écoles!

« Je ne suis qu'un soldat, mais un soldat qui adore la France! un soldat qui parle à des hommes libres et qui leur doit la vérité. L'invasion est un fléau terrible; je ne connais qu'un moyen d'en éviter les douloureuses conséquences, c'est de se tenir prêt à la combattre. Acceptez donc, avec une noble fierté, les charges du service militaire. Ne vous laissez pas duper par ceux qui vous promettent la suppression des armées permanentes, des armées soigneusement instruites et soigneusement disciplinées. Peu importe à ces gens que la France soit humiliée, rançonnée, démembrée, supprimée même, pourvu qu'ils atteignent le but de leur ambition personnelle.

« Au nom de vos fils, de vos frères, de vos amis, dont nous honorons aujourd'hui la mémoire, au nom de ces victimes du devoir et du sacrifice à la patrie, je vous dis bien haut: Nous devons à nos compatriotes qui ont été tués pendant la guerre de 1870-1871, de maintenir en France un coin de terre sur lequel ils reposent, et, pour acquitter une dette aussi sacrée, il faut vouloir et pouvoir s'y préparer. »

Les républicains présents ont naturellement accueilli assez froidement les invites militaires du général de Galliffet.

Voici le texte du placard annonçant le mariage de M^{lle} Grévy avec M. Wilson:

Le dimanche neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-un, a été faite pour la première fois et affichée la publication de mariage entre:

M. Daniel Wilson, député, sous-secrétaire d'Etat aux finances, demeurant rue de l'Université, n° 47, fils majeur de Daniel Wilson et Henriette Cazenave, épouse décédée;

deux noms si chers allaient s'unir! cette double affection allait se confondre! et les tristesses de la veille venaient se perdre, s'oublier dans un triomphe éclatant!

Pourtant, lorsque, se retrouvant seuls, le baron et sa fille échangeaient encore des effusions attendries, ils ne purent s'empêcher d'y mêler un soupir. Un jour, que les circonstances plus que le temps faisaient déjà lointain, ils avaient rêvé de voir au doigt d'une autre jeune fille l'anneau de ces fiançailles. Cette autre, que devenait-elle? quel serait son avenir?...

Cependant, les deux mois qui allaient s'écouler avant la fête nuptiale ne semblaient que suffisants pour en préparer les splendeurs. Corentin n'osait rien demander, mais Françoise suppliait qu'on accordât aux douces de l'intimité toute la journée du mariage. A ce désir, M. Hardellier résista. Il voulait que son bonheur eût des témoins nombreux. Il voulait que toutes les pompes fussent jetées au-devant de cet hymen qui formait le cercle de ses rêves paternels. Il déclara donc que, le soir, une fête jusque-là sans égale réunirait autour des jeunes mariés toutes les familles distinguées de la ville.

En attendant, le président et sa fille se livraient secrètement à des soins multipliés. Dès le lendemain des fiançailles, M. Hardellier avait fait effacer la phrase douloureuse écrite sur la demeure des

64 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MAITRE LE TIANEC

PAR M^{lle} MARTHE LACHESE.

(Suite.)

Ce fut dans la ville comme un coup de tonnerre. Pendant plusieurs jours, dans tous les salons angevins, il ne fut question que de l'étonnante nouvelle.

M^{lle} Hardellier, la plus jolie, la plus élégante, la plus riche, beaucoup dirent même la plus exigeante des jeunes filles d'Angers, épouse qui? M. Le Tianec.

« Oui! vous ne savez pas encore comment on a gué le cœur d'une jeune fille? On se pose comme un Caton, un philanthrope; et, si le moyen agit trop lentement, on se ruine. »

Ainsi voulut parler la jalousie. Mais, si légers, si égarés souvenant que soient les jugements du monde, il reste au fond de la conscience publique une lumière que l'on ne parvient pas à facilement éteindre. On sourit, on raille, on discute, on se répandit en appréciations de toutes sortes. De ce flot rapidement emporté, il s'éleva, il demeura une voix, celle de la justice, et cette voix répéta:

« Il est sage le père qui, sur une base solide, appuie le bonheur, l'avenir de son enfant. Elle est vraiment heureuse, la fiancée, lorsque le nom qu'elle va porter ne rappelle que l'honneur, le travail, la tendresse du cœur et la distinction de l'esprit. »

Non que ces biens supérieurs doivent faire oublier les convenances sociales. Mais, là où elles sont observées, elles s'effacent, pour ainsi dire, afin de laisser dominer les causes véritables d'un profond espoir.

Les félicitations prirent en foule le chemin de l'hôtel Hardellier. Elles s'élançaient, nombreuses aussi, vers la petite maison de la rue de Buffon. Dans la première de ces demeures, elles furent solennelles, brillantes, enjouées. Elles trouvèrent, pour les accueillir, une expansion si franche, un contentement si vrai et si complet que, parmi ceux qui venaient les offrir, les moins bien disposés s'en retournaient absolument gagnés.

Dans la pauvre demeure de Corentin, se passèrent les scènes les plus touchantes. Non seulement ceux qui voulaient donner à l'avocat un témoignage de sympathie accoururent, mais plus d'un pauvre laissa tomber des larmes de joie sur les mains généreuses qui, au jour de l'épreuve et de l'humiliation, avaient su se tendre vers les siennes.

Peu à peu, le mariage de Françoise et de Corentin en arriva à réjouir la ville tout entière. On

n'eut qu'un regret, éprouvé par les fiancés eux-mêmes. C'est que l'approche de la sainte quarantaine en retardât la célébration jusqu'aux fêtes pascales.

Si le sentiment public se montrait à ce point intéressé, que devait éprouver ceux dont le jeune homme possédait non seulement la sympathie, mais la tendresse!

En sortant de chez Françoise, Corentin éperdu, brisé, était retourné chez lui. L'humble et vieille amie, celle qui avait souffert avec lui et pour lui, devait entendre la première répéter cette étonnante parole qui, venant au-devant du jeune homme, lui ouvrait des horizons nouveaux, l'arrachait à ses sacrifices et l'emportait tout à coup jusque-là où, malgré le cri de son cœur, il n'avait jamais osé lever les yeux.

La vieille servante se demanda un moment si, ébranlée par les derniers combats, elle aurait la force de supporter une telle émotion.

« Oui, disait-elle, je sais maintenant que ni le chagrin ni le bonheur ne font toujours mourir! — Embrassez-moi, Geneviève. Je pensais bien qu'à nous deux, nous ferions des merveilles. »

Telles furent les paroles que, tout bas, lui répondit Françoise, quand la pauvre femme, hors d'elle-même, vint se jeter presque à ses pieds.

Chez le général, la surprise et la joie ne furent pas moins vives. Corentin! Françoise! Quoi! ces

Et demoiselle Alice Grévy, sans profession, demeurant chez ses père et mère au palais de l'Elysée, fille majeure de François-Jules-Paul Grévy, Président de la République française, grand'croix de la Légion-d'Honneur, et de Marie-Louise-Eudoxie-Coralie Fraisse, son épouse, sans profession.

NOUVELLES D'AFRIQUE.

Le ministre de la guerre a reçu du général Logerot la dépêche suivante :

Manouba, 10 octobre, 1 h. soir.
Conformément aux prescriptions que vous m'avez adressées et après entente avec le ministre résident, l'occupation de Tunis et des forts a été effectuée ce matin.

Les points occupés sont les suivants :
Fort de Sidi-ben-Hassen, une compagnie, 2 pièces ;

Fort de Filfil, une compagnie, 2 pièces ;
Poste retranché du Belvédère, un bataillon, 2 pièces ;

La Kasbah, 4 bataillon, deux pièces ;
Marine, un bataillon, quatre pièces.

Aucun incident à signaler jusqu'à présent.

Le colonel Travailleur est investi des fonctions de commandant d'armes et chargé de la police au point de vue militaire.

L'Agence Havas publie les dépêches rétrospectives que voici :

Tunis, 8 octobre, 5 h. 20 soir.
(Arrivée le 10 à 3 h. 45 soir.)

420 soldats tunisiens ont été envoyés par le Bey à Marsa, pour protéger M. Roustan, que des insurgés fanatiques auraient menacé d'assassiner. Ils sont partis ce soir sous le commandement d'un colonel.

On s'attendait hier au soir à l'occupation de Tunis par les troupes françaises.

Les autorités locales avaient donné l'ordre aux soldats tunisiens qui gardent la porte principale de la ville, en face du Belvédère, de laisser le passage libre à nos soldats.

Cette porte est restée ouverte toute la nuit.

De fortes patrouilles de gendarmes tunisiens ont parcouru, à partir de huit heures du soir, tous les quartiers arabes, pour empêcher les indigènes de sortir de leurs maisons.

Le consul de France serait resté pendant toute la soirée d'hier dans sa résidence, pour parer aux éventualités.

Hier, des insurgés en masse ont attaqué le camp tunisien. Après un combat des plus acharnés, les insurgés ont été refoulés, cédant à Ali-Bey une position avantageuse qu'ils avaient occupée jusque-là.

Nous croyons pouvoir dire qu'Ali-Bey doit sa victoire au commandant Breton qui, s'adressant aux soldats tunisiens avant le combat, les aurait engagés à faire acte de bravoure, et à donner des preuves de leur courage aux soldats français avec lesquels ils allaient combattre.

Ces paroles ont produit leur effet, et les soldats tunisiens ont montré ce dont ils étaient capables.

Hier au soir, un escadron de hussards et un bataillon du 27^e chasseurs sont partis pour Manouba.

Le général Logerot a envoyé ce matin 556 hommes à Medjez, pour renforcer le camp qui s'y trouve déjà.

Toute la colonne Sabattier a quitté le camp de Zaghouan, pour se porter sur Ben-Hamida, à 25 kilomètres de Zaghouan. Les ambulances et le service d'administration vont être expédiés également à Ben-Hamida. On n'a laissé à Zaghouan qu'une compagnie, chargée de garder et de protéger les conduites d'eau.

Tunis, 9 octobre, midi.
(Arrivée le 10, 8 h. soir.)

Nous sommes sans nouvelles des gares d'au delà de Medjez, tout le personnel s'étant retiré à Ghardimaou.

Des Arabes, venant de Souk-el-Kemis, affirment que les gares de Sidi-Hile et de Souk-el-Kemis seraient brûlées, que plusieurs fermes des environs auraient été complètement pillées.

Plusieurs bandes d'insurgés sont signalées à 10 kilomètres de Sidi-Zehli.

Des ordres ont été donnés pour faire tenir la Kasbah prête à recevoir les troupes françaises. Des soldats tunisiens nettoient les cours et blanchissent à la chaux les murs des salles.

Dans le dernier engagement qu'Ali-Bey a eu à soutenir, il n'aurait perdu que quelques hommes.

Un soldat français aurait été blessé mortellement par une balle perdue.

Le colonel Allègre, pendant ce combat, était à la tête des escadrons tunisiens, qui se sont débandés plusieurs fois, et chaque fois le colonel Allègre a réussi à les rassembler.

Les pertes infligées aux rebelles se chiffrent par plusieurs centaines de morts.

Les dissidents, voyant avec quelle vigueur ils étaient attaqués, après une défense qui a duré quatre heures, ont jugé prudent de se retirer vers Teboursook, où ils attendent des renforts qui leur ont été annoncés.

Un bataillon et un escadron, venus hier de Testour à la Manouba pour y chercher des vivres pour quatre jours, retournent aujourd'hui au camp avec un autre bataillon et une batterie d'artillerie.

On ne laissera à Medjez que deux compagnies pour protéger la gare.

Tunis, 10 octobre, 9 h. 56, matin.
(Arrivée le 10, à 9 h. soir.)

Nos troupes se rapprochent de plus en plus de Tunis. En ce moment, 2,500 hommes, dont une partie vient de la Goulette et l'autre du Belvédère, sont campés à 500 mètres de la porte principale de la ville.

Pendant toute la nuit, les soldats tunisiens ont été sur pied. De fortes patrouilles parcourent tous les quartiers et principalement la ville arabe.

Ce matin, le bruit courait que nos troupes étaient entrées à Tunis. Il n'en était rien, mais les abords de la Kasbah étaient

gardés par une cinquantaine de gendarmes du Bey, qui empêchaient le public de passer.

Nous sommes portés à croire, en raison de ces mesures, que l'occupation est très-prochaine.

Avant-hier, la petite ville de Nabeul, à quelques kilomètres de Soliman, a été envahie, à la pointe du jour, par des maraudeurs. Poursuivis vigoureusement par les habitants, ils n'ont pu razzier que quelques bestiaux. L'autorité locale a été assez heureuse pour s'emparer de quarante d'entre eux, qui vont être envoyés à Tunis sous bonne escorte. Ils ont été reconnus pour être d'anciens fermiers des environs qui, s'étant joints aux pillards, leur servaient de guides et les renseignaient sur les maisons à razzier.

Un bateau postal est arrivé hier à la Goulette. Aussitôt le débarquement des passagers effectué, il est parti pour Souse afin d'y prendre des troupes ; il rentrera ce soir à la Goulette et ne repartira que demain pour Marseille.

Le cuirassé la *Revanche* a mouillé dans les eaux de Souse depuis quelques jours. On pense qu'il y stationnera jusqu'après la prise de Kairouan.

Un émissaire, venant de l'intérieur de la Tunisie, nous apprend qu'une partie des insurgés installés autour de Kairouan, ayant été informés de l'échec des dissidents à Aintounga, se sont mis en marche au nombre de 4,500 environ, pour aller renforcer le camp d'Ali-ben-Amar.

Les insurgés ont abandonné les environs du camp d'Ali-Bey, mais il est probable que, s'ils reçoivent des renforts, les soldats tunisiens auront encore à repousser leurs attaques.

Plusieurs tribus seraient disposées à demander l'aman, mais il ne leur sera pas accordé sans garanties sérieuses.

Le ministre de la guerre a reçu du général Logerot la dépêche suivante, datée de Manouba, 10 octobre, 10 heures du soir :

« Le lieutenant-colonel Vinciguerra me fait savoir que la tranquillité la plus grande règne aux environs de Béja-Gare, que la voie est libre de Béja à Ghardimaou, qu'un train spécial a apporté des vivres à Béja, que les insurgés battus à Ain-Tunka (au sud-ouest et près de Testour) se sont retirés au sud-ouest de Teboursook.

» Rien à signaler à la colonne Sabattier.
» Pas d'incidents à Tunis ; la ville est calme, la troupe ne sort pas de son campement. »

D'après l'*Indépendant*, le gouvernement aurait demandé au Bey de céder à la France une partie du territoire tunisien. Et ce serait sur son refus que l'occupation de Tunis aurait été décidée.

Le général Loysel a été nommé commandant en chef des troupes expéditionnaires de l'Algérie, pendant que le général Saussier opère en Tunisie.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 11 octobre.
Les cours sont fermes, mais quelques grosses ventes amonées par l'approche de la liquidation empêchent le marché de se lancer définitivement à la hausse.

Le 5 0/0 se tient à 116,15, le 3 0/0 à 94,00. L'on varie de 26 1/2 à 26 5/8 sur l'Espagne.

Le Crédit foncier enregistre des cours favorables pour les acheteurs à 1,737,50 ; on peut d'ores et déjà pressentir un mouvement en hausse, le cours de France est à 630.

L'obligation des Messageries fluviales est demandée à 288,75, aussi s'occupe-t-on beaucoup du Comptoir industriel de France et des colonies qui a émis cette affaire.

Le dividende de l'action Malétra à 34 fr. 25 est supérieur à celui de l'année précédente ; les achats au comptant sont très-nombreux ; cette valeur se capitalise à 7 0/0.

Le Crédit général français a été très-ferme à 845.

La Société française financière a toutes les valeurs de l'épargne, le dividende annuel est certain de se maintenir à 80 fr., on négocie cette valeur à 992,50.

L'action de la Banque de Prêts à l'industrie s'élève à 627,50.

La Banque nationale demeure très-ferme à 685.

L'épargne accorde beaucoup d'attention aux actions d'Alais au Rhône ; on inscrit 565 et 345 sur l'obligation.

L'Hypothèque foncière reçoit toujours des ordres d'achats sérieux faits, pour le compte de l'épargne d'obligations 500 fr. rapportant 5 0/0 et remboursables à 625.

La Société générale de Laiterie à 675 est une valeur qui doit se capitaliser à plus de 8 0/0 ; les recettes pour l'année dépassent 15 millions.

On demande à 655 la Société nationale d'exploitations des Mines.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le chauffage des voitures des trains de voyageurs doit commencer, sur le réseau de la Compagnie du chemin de fer d'Orléans, le 15 octobre dans les trains de nuit, et le 1^{er} novembre dans les trains de jour.

LES VINS DE 1884.

Les vins de la récolte sont encore dans la cuve que déjà les courtiers en vins font des offres, dit le *Journal de la Vienne*.

A Buxerolles, un vigneron a vendu une partie de sa récolte au prix de 110 fr. la pièce de 2 hectos 70 au soufrage.

A Jaulnay, il s'est vendu quelques pièces au prix de 120 et 125 fr. le vin rouge et de 60 à 65 fr. le vin blanc.

Dans le canton de Neuville, dimanche dernier, on offrait 140 fr. des bons vins rouges du cru, pris à la cuve.

A Lencloître, le vin blanc, pris sous la maie, 60 fr. la pièce.

A Mirebeau, vin rouge, 105 fr. On ne parle pas encore de transactions sur les vins blancs.

A la Motte-Saint-Héraye, 120 fr. le vin rouge, et 80 fr. le vin blanc.

Montlouis-sur-Loire, 6 octobre.

Les vendanges, dans le Cher, touchent à leur fin, les premières cuvées sont tirées. Les vins sont bons et bien marchands. Les cours qui avaient débuté de 100 fr. à 105 fr. les 250 litres nus, pris au pressoir, sont montés hier à 140 fr. et au-dessus, suivant mérite. Tous les courtiers ont des ordres d'achat, ce qui monte la tête à nos vignerons et rend les affaires extrêmement difficiles.

Les communes produisant les vins rouges dits Touraine sont aussi sur le point de terminer les vendanges ; il n'y a pas encore d'affaires traitées de ce côté, mais les prétentions des vignerons sont basées sur les hauts prix des vins du Cher.

Nous vendagerons nos blancs vers le 15 courant, à moins de temps tout à fait contraire d'ici à la cueillette, nos vins blancs devront être de très-bonne qualité.

Les vendanges rouges sont terminées depuis une huitaine dans l'Indre-et-Loire. A Amboise et aux environs, les cuvées sont généralement tirées. Le vin est de bonne qualité.

Les habitués de notre théâtre se rappellent M. Pellin, un ténor léger qui a laissé de bons souvenirs à Saumur et à Angers. Cet artiste, dont le mérite fut plus d'une fois contesté par certains spectateurs, est en ce moment au Grand Théâtre de Nantes, et voici les éloges que lui décerne notre confrère de l'*Espérance du Peuple*.

Le Tianec. Mais Françoise avait fait promettre à Corentin de ne pas rentrer dans le logis de ses pères avant le jour où il pourrait y conduire celle qui allait recevoir leur vieux nom. Le jeune homme continuait donc à se tenir éloigné de sa maison héréditaire.

Pendant ce temps, s'inspirant de leurs propres souvenirs, aidés par ceux du général, de M^{lle} Le Huédéc, et surtout de Geneviève Camagou, M. et M^{lle} Hardellier recherchaient tous les objets précieux qui avaient été dispersés, éloignés, dont quelques-uns avaient déjà quitté le sol de la France.

Complétées autant que possible, les collections revinrent dans les galeries désertes ; le sentier de Ruysdaël y montra de nouveau ses chênes verdoyants et son lointain vapoureux. Comme l'arbre qui voit renaitre ses fleurs quand l'hiver est passé, le logis dépouillé par les jours du malheur retrouva sa parure.

Enfin, Pâques chanta ses *Alleluia*. Peu de temps après, Corentin et Françoise vinrent s'agenouiller devant l'autel et y échanger leurs serments. L'église ne pouvait contenir la foule accourue. De suaves harmonies s'élevaient du sanctuaire. Jusque dans l'assistance se répandait l'impression de calme et de douceur dont les deux fiancés portaient le reflet sur leurs fronts.

M^{lle} Le Huédéc n'avait pu se décider à faire partie d'un cortège nuptial. Mais elle se rendit à

l'église et, près de ceux qu'elle aimait tant, elle pria pour eux.

Le baron était l'un des témoins de Corentin.

Quand le cortège fut revenu à l'hôtel du président, et, qu'après les félicitations d'usage, les invités se furent retirés, M. Hardellier demanda :

— N'est-il pas temps que madame Le Tianec visite la maison de sa famille ?

— Tout à l'heure, dit Françoise.

Elle passa dans la galerie et, s'approchant d'un petit bureau, elle écrivit :

« Miguelle, »

« Je suis depuis une heure la femme de Corentin Le Tianec. C'est moi qui ai souhaité son alliance. Je suis heureuse et fière de la part que, dans sa bonté, la Providence m'avait réservée. J'ai pénétré le drame intime dont, malgré vos promesses, vous m'avez caché le triste dénouement. Oh ! Miguelle, qu'avez-vous fait ! Miguelle, où êtes-vous ! Que Dieu vous pardonne, et si jamais, ce que je souhaite pour vous, votre main se tend vers une abandonnée, qu'il vous préserve de trouver en elle une ingrate ! »

« FRANÇOISE. »

Elle ouvrit un carnet, y lut une adresse, la transcrivit sur la lettre qu'elle venait de fermer, puis, revenant dans le salon, elle dorma. Un domestique parut.

— Vous porterez cette lettre à la poste, dit-elle. Vous pouvez faire avancer la voiture.

Alors, tout émue, toute joyeuse, elle se tourna vers Corentin.

— Venez, mon ami, dit-elle. Allons chez vous. Nous y sommes attendus par beaucoup de vieilles connaissances. Ne tardons plus, ajoutez-elle en souriant. Il y a si longtemps que mon père demande à voir un second visage dans la fenêtre à meneaux !

Ils descendirent appuyés l'un sur l'autre, suivis du président qui s'essuyait les yeux et du général qui, de temps en temps, imitait cet exemple sans se douter, au milieu de ses larmes de joie, qu'il avait failli verser des pleurs brûlants !

Un instant après, le bonheur, qui semblait pour toujours envolé de la vieille maison, en repassait le seuil avec cette jeune femme couronnée de fleurs...

Déjà, sur la muraille, brillait de nouveau, plus étincelant que jamais, le titre si bien mérité qui invitait toutes les causes à venir avec confiance chercher un défenseur dans maître Le Tianec.

(A suivre.)

Reproduction interdite aux journaux qui n'ont pas traité avec la Société des Gens de Lettres. Traduction réservée.

Le *Songe d'une Nuit d'Été*, Si j'étais Roi... ont servi de débuts à M. Pellin, notre nouveau plus heureux d'adresser nos félicitations à cet artiste que nous nous trouvons en présence d'un excellent musicien; la chose est si rare chez un chanteur qu'un ténor passe à l'état de véritable phénomène lorsque, comme M. Pellin, il peut déchiffrer, à première vue, n'importe quel morceau de chant! Les chanteurs aussi bien doués sont très-précieux pour un Directeur, nous félicitons M. Lafon du choix de son ténor léger. Nous savons qu'on peut reprocher à M. Pellin l'exagération du geste et une certaine sécheresse dans la voix, mais l'habileté du chanteur atténue ces défauts dont cet artiste encore jeune a le temps de se corriger; il ne faut pas d'ailleurs se montrer tellement difficile, car il est bien évident que si M. Pellin, musicien comme il l'est, avait la voix de Roger et le talent de comédien de Faure, nous n'aurions pas le plaisir de l'entendre à Nantes; il serait à Paris où il toucherait des appointements plus élevés que la subvention tout entière du Théâtre Graslin.

ANGERS.

Nous lisons dans la Chronique théâtrale du *Patriote de l'Ouest*, à propos de la représentation de samedi dernier à Angers :

«... Le duo final (de la *Favorite*), très-mal chanté, a donné lieu à une scène qui est peu dans les habitudes de la calme population angevine. Il s'est produit, à propos de ce duo, un engouement extraordinaire, s'il a été spontané, si bien que la partie du public qui se contentait de se taire en a été scandalisée et a répondu par des sifflets aux applaudissements; sifflets et applaudissements ont bien duré un quart d'heure; heureusement que le rideau tombait à ce moment et a mis fin à l'incident.

Ces scènes sont profondément regrettables; nous blâmons aussi bien les applaudisseurs, sans doute inconscients, que les siffleurs.

Dieu nous garde de morigéner le *suffrage universel*, même pour ses erreurs; nous nous inclinons de bonne grâce devant les 478 voix obtenues par M. Leroy, contre les 146 non.

La chose est faite, M. Leroy nous reste, il est trop tard pour récriminer; on verra par la suite si les oui ont été bien inspirés; nous tenons cependant à signaler un fait qui est assez significatif.

Nous n'avons assisté que très-peu de temps au dépouillement, et cependant il nous a été donné de voir une chose curieuse: un des scrutateurs trouve un bulletin qui en contenait quatre autres, tous favorables; il déploie les bulletins et les compte. Inutile d'insister, n'est-ce pas?

La confiance que le public a mise en M. Leroy ne sera point trompée, nous en avons l'espoir; on a fait une traite sur son talent qu'il ne laissera pas protester.

Notre devoir étant de rendre compte, non-seulement de nos impressions, mais aussi de celles que nous croyons générales, nous devons dire que les habitués du théâtre craignaient un insuccès pour M. Leroy; il a paru véritablement renaître de ses cendres samedi soir; salut donc au phénix des ténors!

TOURS.

Avant-hier soir, vers 5 heures, M. La-loux, maître menuisier, président de la chambre syndicale des entrepreneurs menuisiers, capitaine en second de la compagnie des sapeurs-pompiers de la ville de Tours, demeurant passage Richelieu, est mort subitement, frappé d'une attaque de paralysie.

Dédié aux chasseurs: La semaine dernière, on a trouvé chez un seul braconnier huit cent soixante-trois alouettes, et cent trente-sept cailles, toutes prises au moyen d'un espèce de chalut que tiennent quatre hommes en parcourant un champ dans toute sa longueur. C'est ce qu'on peut appeler: opérer en grand.

LA ROCHE-SUR-YON.

Les journaux amateurs de nouvelles n'ayant pas le plus petit fait à exploiter, avaient inventé un banquet royaliste tenu à La Roche-sur-Yon, sous la présidence de M. l'Evêque de Luçon. Sur ce, grand émoi

dans le clan des pourfendeurs de royalistes et de mangeurs de prêtres. Nous avons beau leur crier à tue-tête que la réunion n'avait aucun caractère politique, qu'elle ne devait s'occuper que d'intérêts purement religieux, et que par conséquent un évêque pouvait bien la présider sans s'exposer aux foudres vengeresses du Conseil d'Etat, ils se bouchaient les oreilles pour mieux hausser le diapason de leurs lamentations.

Qu'est-il arrivé? La réunion a eu lieu avec le plus grand ordre et a été ce que nous avions dit qu'elle serait, et pour comble d'humiliation de ses détracteurs, M. Cateau n'y assistait pas et n'avait jamais eu l'intention d'y assister. Nous en avons pour preuve la lettre suivante, qu'a publiée le *Figaro*; elle est adressée par le secrétaire de l'évêché de Luçon à un Parisien qui désirait assister au prétendu banquet royaliste de La Roche:

LUNDI, le 5 octobre 1881.

Monsieur,
En réponse à la lettre que vous avez adressée à M. l'Evêque de Luçon, le 4 octobre, j'ai l'honneur de vous communiquer les renseignements suivants:

Ce n'est pas un banquet royaliste, mais une réunion de catholiques s'occupant des œuvres et des intérêts catholiques qui devait avoir lieu à La Roche-sur-Yon, le 6 octobre.

C'est à l'insu de M. de Luçon que la présidence de la réunion lui a été attribuée: le prélat n'a pas eu l'intention d'y assister, et même sa présence était impossible, par suite d'engagements antérieurs.

Veillez agréer, etc.
F. FORTIN, secrétaire.

Tribunaux.

LES HABITUÉS DES PRISONS.

Sous ce titre, le *Journal d'Indre-et-Loire* publie le compte rendu suivant de l'audience du 8 octobre du tribunal correctionnel de Tours:

M. Charpentier, membre du Conseil général, avait bien raison d'émettre, à la dernière session de cette assemblée, un vœu tendant à ce qu'une loi soit votée pour prononcer la déportation des individus condamnés un certain nombre de fois par les tribunaux de police correctionnelle et par les assises. Il y a là une plaie persistante dont il importe de débarrasser la société au plus vite. On n'aura raison véritablement des délinquants et des criminels endurcis, que du jour où les magistrats auront la faculté de les éloigner de la France.

Voyez cet homme, Ernest-Pierre Gervais, âgé de 43 ans, qui comparait devant le tribunal correctionnel. Fort, exempt d'infirmités, il ne veut pas travailler et ne vit qu'au dépens de la charité publique. Tout dernièrement il se trouvait à La Rochelle où il avait pour asile, pendant la nuit, les tas de foin placés dans le voisinage de la ville. L'idée lui est venue de se rendre à Tours. Vous croyez peut-être que c'était pour y travailler? Non. Toute son occupation a été de mendier de rue en rue.

Il a déjà été condamné cinq fois, pour vol et vagabondage.

Le tribunal lui inflige une nouvelle condamnation à trois mois de prison et un an de surveillance.

Voici un second délinquant à peu près du même acabit que le précédent, avec cette différence, toutefois, qu'il a été condamné quatre fois de plus, pour vol, rebellion, coups et blessures, etc... Il se nomme Gabriel Montaru et est originaire d'Herbault (Loir-et-Cher). Arrivé à Tours le 27 septembre, n'ayant ni sou ni maille, il s'est fait servir à boire et à manger chez un aubergiste, la femme Doidy. Il a arrosé son repas avec deux chopines de vin et a couronné le tout par un bon café. Lorsque le quart d'heure de Rabelais a sonné, il a tout simplement déclaré qu'il ne pouvait payer et, naturellement, comme on dit dans le langage vulgaire, on l'a mis au clou.

Il prétend qu'à son arrivée à Tours il a travaillé. Mais il résulte de l'information que son assertion est complètement fautive.

Le tribunal le condamne à huit jours de prison et 46 fr. d'amende. Cela lui fait 40 condamnations, avec de grandes chances de parvenir à la douzaine.

Autre personnage pris dans le même panier:

Il se nomme Louis-Augustin Chantier et est âgé de 38 ans. Il se dit tisseur en drap, mais c'est pour rire. Sa véritable

profession est de ne rien faire, bien qu'il ne possède ni terre ni rentes.....

Chantier a déjà subi 44 condamnations. Le tribunal en prononce une nouvelle à trois mois de prison et un an de surveillance.

La douzaine est complète.

Louis-René Pasquier est encore mieux partagé; il a été condamné vingt-quatre fois, pour mendicité, vagabondage, ivresse, etc... Ces jours derniers, il mendiait aux portes dans la rue Saint-Martin. Lorsqu'on lui offrait un morceau de pain il le refusait, disant qu'il préférerait l'argent.

Le tribunal lui inflige la peine de trois mois de prison et un an de surveillance, pour délits de vagabondage et de mendicité.

A Pasquier, succède sur les bancs le nommé Charles Gasteux, originaire du Havre et âgé de 54 ans. Trouvé en état d'ivresse dans la rue Royale, il a été conduit au bureau central de police où il s'est mis à injurier un agent.

Cet individu a déjà subi vingt-six condamnations. L'état de condamné et de prisonnier semble être devenu pour lui une sorte d'emploi, un métier.

Une nouvelle peine d'un mois de prison et de 5 fr. d'amende lui est infligée.

Ce que nous remarquons à Tours, au sujet des nombreuses condamnations de certains prévenus, se trouve également dans les départements voisins. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, trois individus qui ont comparu, le 4 octobre, devant le tribunal correctionnel de Châtelleraut, comptaient, l'un 20 condamnations, l'autre 25, le troisième 31.

Le *Phare de Bretagne* nous apprend que le tribunal correctionnel de Lorient a, dans son audience du 5 octobre, condamné à 40 francs d'amende un ancien secrétaire de mairie pour injures à M. le préfet du Morbihan, traité par lui d'imbécile dans l'exercice de ses fonctions.

M. Martin, médecin à Orléans, vient, dit le *Moniteur orléanais*, d'être arrêté sous la prévention de détournement d'une somme considérable et d'abus de confiance au préjudice de clients âgés. Cette arrestation a produit une vive émotion, le corps médical d'Orléans étant fort estimé.

CONSEILS ET RECETTES.

On nous indique un remède contre le terrible mal de la « fièvre typhoïde ». Puisse-t-il avoir toute la valeur qu'on lui prête! Ce moyen à la fois préventif et curatif aurait pour effet de détruire ou d'arrêter la reproduction des bactéries du sang, résultat des causes de la fièvre elle-même. Il serait dû à l'initiative d'un naturaliste demeurant rue de la Monnaie, à Paris, et aurait été expérimenté avec un succès extraordinaire dans les environs de Rennes.

Dans un litre d'eau, jetez deux grammes d'acide sulfurique; sucrez à la volonté du malade. L'usage de cette boisson, limonade dont le goût n'est pas désagréable, doit être maintenu quelques jours. La plupart du temps, le mal sera guéri dès le deuxième ou le troisième jour.

On aurait reconnu également qu'un procédé analogue pouvait guérir les volailles de la maladie connue sous le nom de « choléra des poules ».

Recette pour nettoyer les ustensiles de fonte. — Prenez un gros oignon, coupez-le en deux et servez-vous d'une des moitiés comme d'un tampon pour frotter la fonte. La rouille s'en ira comme si on l'était avec la main. Oui, il n'y a pas comme l'oignon pour dérouiller le fer!

BOURSE DE PARIS

DU 11 OCTOBRE 1881.

Rente 3 0/0.	84 10
Rente 3 0/0 amortissable.	85 60
3 0/0 amortissable (nouveau).	84 30
Rente 4 1/2.	111 »
Rente 5 0/0.	115 75

JOURNAL DES CONNAISSANCES UTILES

SOMMAIRE DU DERNIER NUMÉRO.

I. Les Poissons des Indes: l'Antiar, par Olivier de Rauton. — II. Chronique scientifique: Traitement applicable au phylloxera. — Le Choléra à Aden, par le Dr X. Gorecki. — III. Architecture en France, par G. Cerferr de Medelsheim. — IV. Som-

meil et Somnambulisme, par le Dr Regnard. — V. Exposition d'électricité: Téléphone, Métaphone, Electrophone, Microphone, Photophone, Termophone, Phonographe, par A. de Vaultelle. — VI. Les faux billets de la Banque de France. — VII. Kairouan, par V. Guérin. — VIII. Les Satellites de Mars. — IX. Les Plantes cultivées en pot. — X. Les Coptes. — XI. Eadulf hydraulique. — XII. Teinture de gants de peau. — XIII. Remède contre les brûlures.

Voici le sommaire du dernier numéro de *l'Univers illustré*:

TEXTE: *Courier de Paris*, par Jérôme. — Bulletin, par X. Dachères. — Exposition internationale d'électricité. — Catastrophe du village d'Elm. — Revue scientifique, par le docteur E. Decaisne. — George Washington, par R. Vallier. — Le Thé dans la serre. — Le Colorado, par R. Bryon. — *Le Mariage de Gabrielle*, par Daniel Lesueur (suite). — Une route de bois, en Russie, par M. B. — Bulletin financier, par Plutus. — *Courrier des Modes*, par M^{me} Iza de Cérigny. — Échecs.

GRAVURES: Visite de Victor Hugo à l'Orphelinat des Arts. — M. Joseph Garnier, membre de l'Institut, sénateur, décédé le 26 septembre. — Suisse: le village d'Elm, dans le canton de Glaris, détruit par l'écroulement d'une montagne. — Exposition d'électricité: le salon des auditions téléphoniques. Section belge: l'éclairage Jaspas. — George Washington, premier président des États-Unis d'Amérique. — États-Unis: vues prises dans le Colorado. — Le thé dans la serre. — Voyage en Russie: route de bois entre Saint-Petersbourg et Arkhangel. — Rébus.

Abonnements: un an, 22 fr.; six mois, 11 fr. 50; trois mois, 6 fr.
Bureaux: rue Auber, 3, Paris.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »
LA ROCHE-FOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fiévreuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Cure N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PYZCLET, instituteur à Eynançes (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Cure N° 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi: LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

A LA GLANEUSE

Maison E. SABATIER, 51 et 53, rue Saint-Jean, Saumur

SAMEDI 15 OCTOBRE ET JOURS SUIVANTS

EXPOSITION

ET MISE EN VENTE

DE TOUTES LES NOUVEAUTÉS D'HIVER

Nombreuses Occasions à tous les Comptoirs

Nous citerons tout particulièrement des affaires très-importantes en :

Chapeaux garnis, Ganterie, Rubans, Foulards, Corsets, Jupons, Fourrures, Velours et Soieries pour modes et garnitures, etc., etc.

OUVERTURE D'UN COMPTOIR SPÉCIAL

De Bas, nuances fantaisies, pour Dames, Fillettes et Enfants

CRÉATION NOUVELLE

LE SUBLIME, gants de chevreau, broderie Derby, toutes couleurs

Deux boutons pour dames	2 fr. 90
Trois " " "	3 50
Deux " " hommes	2 95

Tribunal de commerce de Saumur.

FAILLITE MAILLET, EUGÈNE.

En exécution de l'article 462 du Code de commerce, les créanciers de la faillite du sieur Maillet, Eugène, commerçant à Doué, sont invités à se réunir, le vendredi 21 octobre 1881, à dix heures du matin, dans la salle des faillites du tribunal de commerce de Saumur, pour être consultés, tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur le remplacement du syndic provisoire ou le maintien.

Le greffier,
L. BONNEAU.
(646)

A VENDRE
UNE PROPRIÉTÉ

Située au Pont-Fouchard, rue des Pauvres, appartenant à M. Pinot, Composé de MAISON DE MAÎTRE, clos de vigne bien affrillé, beau jardin, vastes servitudes. S'adresser à M. PINOT, qui habite la propriété. (647)

A LOUER

PRÉSENTMENT

Ou pour Noël prochain.

UNE MAISON

Avec jardin, remise et écurie, Située rue Verte, à Saumur. S'adresser à M^{me} veuve Angelo BOLOGNESI, rue de Poitiers. (623)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^{os} 6 et 8,

Et une autre MAISON, même rue.

S'adresser à M^e MÉHOUS, notaire.

Etude de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A LOUER

Pour le 1^{er} novembre 1881.

PROPRIÉTÉ

A Saint-Clément-des-Levés, sur les bords de la Loire,

Comprenant très-belle maison de maître, jardins et vastes dépendances.

S'adresser à M^e BOURDAIS. (614)

LA MAISON GERBEAUD

Rue d'Orléans, n^o 3, à Saumur,

Demande des ouvriers tailleurs. (624)

M. PAUL MÉNAGÉ, négociant à Saumur, demande un apprenti.

M^e CHASLE, notaire, à Angers, demande un clerc pouvant faire tous les actes courants. Bons appointements. (489)

M^e JULES CHICOTEAU, notaire à Loudun, demande un second clerc. Bons appointements.

LA NATIONALE

Compagnie d'Assurances sur la Vie

ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 184 MILLIONS

ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE

Participation dans les bénéfices de la Compagnie

RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie... 35,950,082 fr.

Arrérages payés aux Rentiers... 169,898,374 fr.

Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière... 21,769,374 fr.

S'adresser pour les renseignements, à Saumur, à M. CORNILLEAU; à Angers, à M. PINEAU; à Cholet, à M. MANCEAU; à Lion-d'Angers, à M. MORILLON; à Baugé, à M. CORNILLEAU; à Segré, à M. PAYSAN; à Beaufort-en-Vallée, à M. SACHET.

BONNET-GIBAUDAN

Cité Pury, BORDEAUX

Vins & Liqueurs de Bordeaux

CONSERVES ALIMENTAIRES des 1^{res} Marques françaises et anglaises

Envoi de Prix-Courants et réponse à toute lettre affranchie.

On demande des Représentants avec bonnes références.

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées.

S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

Maison J.-P. LAROZE & C^o, Pharm^{ie}

2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze

DÉCORÉS D'ORANGES AMÈRES

Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :

gastrites, dyspepsies,
gastralgies, digestions lentes,
douleurs et crampes d'estomac, constipations opiniâtres.

Le prix du flacon : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze

AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC

Infatigables pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le Ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.

ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr. ; le flacon, 1 fr. 25. — OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPOT A PARIS :

26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26 ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.

Saumur, imprimerie de P. GODET.



Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le

18

LE MAIRE.

Certifié par l'imprimeur soussigné